

Albert Nguyên

Lacan, encore * !

L'École, sa passe, ses membres, ses commissions. Le souhait explicite étant de faciliter le débat, je vous propose seulement quelques idées.

Je commence par ce qui va peut-être sembler une évidence pour beaucoup d'entre vous : Lacan, encore ! Pourquoi ? Parce que, à s'éloigner du texte et des indications précises qu'il a pu donner sur l'École, il se produit ce qu'il dénonçait dès l'« Acte de fondation ¹ » et la « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École ² » : les déviations et les compromissions, dont il réclamait la critique permanente et sans concession.

L'École n'est pas conglomérat de l'entre-soi, elle est responsable de la psychanalyse et de son avenir, et cette responsabilité concerne tous ceux qu'on appelle ses membres. Colette Soler l'a rappelé dans sa proposition d'avant-journée : qui demande à être membre s'engage à travailler pour l'École. L'École a ses textes fondateurs et il me paraît utile d'y revenir, encore, de les extraire de l'oubli qui les guette.

Quinze années ont passé depuis Barcelone et la création des Forums. Le moment est propice pour nous retourner sur ce que nous avons fait et examiner cette expérience.

Nous avons mis la passe au centre de l'École, nous avons nommé quelques AE, trop peu sans doute, trop peu de collègues s'y sont présentés, et pour diverses raisons qu'il vaut la peine de tirer au clair. Je vais mettre un peu les pieds dans le plat : il y a des raisons

* Intervention faite lors de la journée débat d'École du 16 juin 2013 à Paris.

1. J. Lacan, « Acte de fondation » (1964), dans *Autres Écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 229.

2. J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », dans *Autres Écrits*, op. cit., p. 243.

historiques qui tiennent à la jeunesse de l'EPFCL, à une expérience relativement courte de l'analyse pour un certain nombre de personnes, aux contraintes qui ont présidé à la création de l'École – il a fallu désigner des AME, et il a fallu leur confier la passe. J'ajoute aussi, et je suppose qu'il en sera question au cours de la journée, que cette mise en route de l'École s'est faite dans les conditions conflictuelles que l'on sait, le conflit portant sur la passe et les membres, tout au moins pour la partie émergée de l'iceberg.

Les contingences historiques certes ont conditionné la mise en route et elles ont produit des effets qui méritent d'être mesurés : les choix forcés de départ font que les cartels de la passe, depuis 2001, se sont, disons, assez peu renouvelés. Issus des CIG successives, les cartels ont vu revenir... les mêmes, démocratiquement élus. Du coup, j'aurais la pente à situer en ce point une des causes des difficultés que rencontre la passe, qu'il s'agisse de son peu d'impact, du peu de demandes de passe ou des effets épistémiques qu'elle produit, alors même que l'École a organisé des journées, des séminaires pour la rendre attractive, agalmatique. Sans même parler du fait « qu'On » en parle beaucoup... sans pour autant s'y présenter.

Comment faire évoluer, changer cette situation ? J'ai tendance à penser que le moment est peut-être venu de différencier ce qui relève de l'administration de l'École et de sa politique (CIG, CAG, CO) et ce qui relève de la passe et des élaborations de savoir qui en résultent, en tant que procédure et expérience. N'obtiendrions-nous pas une meilleure participation si les cartels incluaient des passeurs et des AE – pour ces derniers c'est déjà le cas –, ce qui permettrait de réduire le nombre de membres du CIG ? Sans doute le démarrage de l'École imposait l'option alors prise, mais n'y a-t-il pas là opportunité pour séparer davantage hiérarchie et gradus ?

Colette Soler a proposé aussi une modification importante au niveau des commissions : qu'on ne puisse se représenter immédiatement après un mandat à l'instance internationale de garantie. C'est nécessaire en effet au renouvellement des commissions qui dirigent l'École et permettrait d'éviter « l'éternel retour des mêmes », qui peut faire penser qu'il y aurait, du fait de quelques-uns, en quelque sorte une « confiscation du pouvoir ».

Susciter le désir d'École passe – c'est le cas de le dire – par le mouvement. Je n'ai pas besoin de rappeler le « tourbillon » que Lacan appelait de ses vœux à la base de l'École et qu'il s'agit d'« acter », encore. La permanence, l'*automaton*, tout ce qui nourrit l'inertie n'augure pas d'un avenir assuré, préférons la permutation généralisée à la léthargie généralisée.

Ce mouvement, ce renouvellement, ces nouveautés, ce tourbillon valent pour les membres qui, dans nos statuts, sont désignés comme « membres actifs ». La définition en est simple : « Ils y ont été admis pour participer au travail d'École. » De mon point de vue, participer au travail d'École implique d'y consacrer du temps *et* d'y exposer, d'une manière ou d'une autre, son travail. C'est ce travail, cette production que l'École doit s'efforcer de faire connaître, aux niveaux aussi bien national, international que local. À ce propos, les cartels bien sûr ont leur fonction, mais des rencontres nationales de l'École ailleurs qu'à Paris pourraient y contribuer, pourraient favoriser le transfert sur l'École. Je ne développe pas davantage...

J'en viens à la question des AME, dont la place est centrale, non seulement dans la structure de l'École mais dans la perspective de son développement. Il est vrai que les AME ne sont pas uniformes, que certains plutôt écrivent, d'autres parlent, et d'autres gardent le silence. Il n'en reste pas moins qu'il leur revient de désigner les passeurs et par là ils se trouvent très impliqués dans le processus de la passe, sans compter leur présence dans la CIG et les commissions de l'École. Sur ce point, ne serait-il pas souhaitable d'examiner – il faudrait voir sous quelles formes – les liens des AME et de l'École, afin de prendre des options quant au rôle qu'ils ont à jouer dans la marche de l'École ? Je laisse la question ouverte pour la discussion à venir...

Enfin, dernier point : il porte sur le circuit de la demande. Il faudrait je crois rééquilibrer le circuit de la demande, voire créer un circuit de la demande. Je m'explique : si les membres sont en droit d'attendre de l'École qu'elle facilite leur travail et sa reconnaissance, l'École n'est-elle pas en droit de demander à ses AME et à ses membres une contribution : d'une part dans la mise en place d'activités, mais d'autre part dans l'élaboration du savoir, dans sa production et son partage. Le membre a des droits mais son engagement dans l'École comporte aussi des devoirs, sinon c'est la porte ouverte aux

sempiternels reproches : ce sont toujours les mêmes qui parlent, toujours les mêmes qui décident.

Si on veut que ce ne soit pas toujours les mêmes, la seule véritable solution impose que les autres membres s'avancent, les modifications formelles sur l'organisation ne pouvant résoudre la totalité du problème. Pour qu'ils s'y autorisent, sans doute faudrait-il que l'École, ses instances le disent clairement : l'École attend de ses membres et de ses AME qu'ils manifestent leur transfert de travail.

Ne nous y trompons pas, ce n'est pas le transfert sur tel ou tel qui permettra à la psychanalyse de se maintenir et de faire face à la pression néolibérale et scientiste. C'est bien à partir du rapport que chacun entretient avec la psychanalyse, telle que Lacan l'a changée et dont il a produit les formes institutionnelles adéquates, que la place qui revient au réel peut ne pas être démentie à tout bout de champ. Il me semble que c'est le prix qu'une École doit payer si elle veut continuer à pouvoir faire pièce au discours dominant et, comme Lacan a pu le formuler, l'analyse « faire prime sur le marché ».